

Restauration Scolaire - Tarification des repas pour l'année scolaire 2007/2008

Mme FELLMANN, Première Adjointe, Rapporteur : Le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public prévoit que les prix sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer les tarifs ci-après en annexe à compter du 1^{er} octobre 2007 (hausse moyenne pondérée de 1,48 %).

La Direction de l'Education fournit également des repas :

- pendant l'année scolaire aux restaurants scolaires des communes de Thise et Avanne-Aveney,
- les mercredis et pendant l'ensemble des vacances scolaires aux associations et établissements publics suivants : les centres de loisirs Francas, la MJC de Palente, la MJC des Clairs-Soleils, Vesontio Sportsvacances, le centre de loisirs du Barboux et la Maison de Quartier de Montrapon Fontaine-Ecu.

Pour ces repas, les tarifs proposés pour l'année civile 2008 sont les suivants :

Prestation	2007	Proposition 2008	% augment.
Fourniture et livraison sans service à table	3,55 €	3,60 €	+ 1,41
Fourniture, livraison avec service à table	4,06 €	4,12 €	+ 1,48

Le Conseil Municipal est invité à approuver les tarifs proposés.

**Propositions de tarification des repas
Année scolaire 2007/2008 (à compter du 1^{er} octobre 2007)**

Quotients familiaux en Euros	Ressources annuelles 2005 (en euros) prises en compte pour inscriptions Année scolaire 2007/2008						Prix du repas Année scolaire 2006/2007	Prix du repas Année scolaire 2007/2008	Variation en euros	Variation en %	
	1 enfant 2,5 parts	2 enfants 3 parts	3 enfants 4 parts	4 enfants 4,5 parts	5 enfants 5 parts	6 enfants 5,5 parts					
QF ≤ 110	4 581	5 496	7 328	8 244	9 161	10 077	1,48 €	1,50 €	+ 0,02	+ 1,35	
110 < QF ≤ 225	9 383	11 258	15 012	16 888	18 765	20 642	2,05 €	2,08 €	+ 0,03	+ 1,46	
225 < QF ≤ 267	11 123	13 347	17 797	20 021	22 245	24 470	2,60 €	2,64 €	+ 0,04	+ 1,54	
267 < QF ≤ 385	16 033	19 239	25 653	28 859	32 066	35 272	3,17 €	3,22 €	+ 0,05	+ 1,58	
385 < QF ≤ 440	18 326	21 991	29 322	32 987	36 652	40 317	3,70 €	3,76 €	+ 0,06	+ 1,62	
QF > 440							4,23 €	4,29 €	+ 0,06	+ 1,42	
	Fréquentation partielle ou temporaire - Enfants habitant la Communauté d'Agglomération							4,38 €	4,45 €	+ 0,07	+ 1,60
	Repas exceptionnel avec ticket							4,54 €	4,61 €	+ 0,07	+ 1,54
	Enfants hors Communauté d'Agglomération - Enseignants							5,81 €	5,90 €	+ 0,09	+ 1,55
	Prestation dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) - Formule panier repas							2,05 €	1,50 €	- 0,55	- 27

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte ces nouveaux tarifs pour l'année scolaire 2007-2008.

Récépissé préfectoral du 20 septembre 2007.